Commune d'AVEIZIEUX
LOIRE en AUVERGNE RHÔNE-ALPES

2025-012

ARRÊTE DU MAIRE N° 2025-012
Autorisation de voirie et de circulation
Prolongation arrêté n°2025-089

Considérant la demande initiale en date du 03 Septembre 2024 par laquelle la Société BERCET TP
Demeurant 17 Bis rue Gutenberg – 42340 VEAUCHE
représentée par Monsieur COMPIGNE Nicolas
demande l'AUTORISATION POUR LA REALISATION DE TRAVAUX ET POUR LA CIRCULATION SUR LE DOMAINE PUBLIC

Le Maire de la Commune d'AVEIZIEUX (Loire),
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L 2213-1 et suivants,
Vu le Code de la voirie routière,
Vu la loi 82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions modifiée et complétée par la loi 82-623 du 22 juillet 1982 et par la loi 83-8 du 7 janvier 1983,
Vu le règlement général de voirie du 1er juillet 1964 relatif à la conservation et à la surveillance des voies communales,
Vu l'état des lieux,
Vu l'avancée des travaux,

ARRETE

Les travaux entrepris de mise en séparatif réseaux eaux, **rue du Pêchy et lotissement la Martine,** étant prolongés jusqu'au 07 mars 2025 inclus, les prescriptions de l'arrêté 2024-089, en date du 11 septembre 2024, restent inchangées et sont applicable jusqu'au 07 mars 2025. Le présent arrêté de prolongation devra être affiché à coté de l'arrêté initial.

Ampliation du présent arrêté sera adressé à :
- la Société BERCET TP 17 Bis rue Gutenberg – 42340 VEAUCHE
- Il sera transcrit dans le registre communal des arrêtés.

Fait à AVEIZIEUX, le 07 février 2025
Jean Marc CHOMAT 1er Adjoint

MAIRIE D'AVEIZIEUX 42 LOIRE

SEDI 30700 UZES (1102) - Réf. 309355